FICHE EXPLICATIVE DU CALCUL DE LA DGH ENSEMBLE DES DISPOSITIFS FINANCES PAR LA DGH

A)	Dotation au titre des heures
	réglementaires dues aux élèves
	dans chaque champ
	disciplinaire.

- → Financement des horaires d'enseignement devant élèves.
- 26 h en 6ème
- 26 h en 5^{ème}
- 26 h en 4ème
- 26 h en 3 ème
- → Financement basé sur les seuils calculatoires du 2ème groupe du réseau ordinaire (28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux).

B) Dotation au titre des dispositifs académiques

- ULIS: 21 HP
- Classes à horaires aménagés
- Sections internationales
- Bilangues

C) Part complémentaire

- → Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'IPS de l'établissement.
 - IPS entre 58,80 et 75,50 : 23,49 à tous les niveaux.
 - IPS entre 75,90 et 84,60 : 25,49 pour tous les niveaux
 - IPS entre 84,70 et 92,70 : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux
 - IPS > 92,90 : 28,99 en 6^{ème} et 29,99 pour les autres niveaux.
- → Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- → Financement de l'UNSS
- → Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP
- → Dotation horaire complémentaire (3 h par division) au titre des groupes à effectifs réduits, des interventions conjointes.

D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
 - Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux et de niveaux (REP et REP+)